

**Allocution de Monsieur Thomas Burgener, CE**

**Plan d'action *Environnement et santé* (PAES), 2**

**juin 2006**

Madame la Préfète,

Messieurs les présidents des communes,

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs du projet, Mesdames et Messieurs,

Sehr geehrte Frau Ulrich, werthe Gäste,

Au nom du Conseil d'Etat valaisan, je vous remercie de l'invitation à laquelle j'ai répondu bien volontiers en tant que Président, mais aussi en tant que Chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie. Je vous félicite pour les efforts constants déployés depuis 5 ans que nous fêtons ce soir.

En effet, un constat s'impose : par cette concrétisation du Plan d'action *Environnement et santé* sur le Haut Plateau, des exploits à plusieurs niveaux ont été accomplis. Citons plus spécialement :

- *exploré* la collaboration des communes d'une région entière pour relever un défi commun ;
- la création des liens entre divers domaines et entre secteurs gérés par des personnes présentant des intérêts très différents et issus de formation multiple ;
- la réalisation de projets portant sur des sujets thématiques déterminants pour la santé ;
- l'impact réel sur la qualité de vie sur le Haut Plateau ;
- la mise en évidence des facteurs qui contribuent à la santé et la prise de connaissance de l'interdépendance des décisions et des actions.

Ces acquis ne sont pas seulement valables en ce qui concerne le programme du Plan d'action. Ils se

répercuteront aussi dans le futur sur d'autres projets communs.

Le Canton du Valais a pris au sérieux les recommandations *Environnement et santé*. Il a, en plus du suivi attentif et du soutien accordé au PAES, entrepris des projets directement en lien avec les préoccupations majeures à la base du PAES :

- Mon collègue en charge du département de l'environnement. Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, préside le comité de pilotage pour l'**agenda 21** cantonal qui répertorie les travaux en cours depuis longtemps.
- Soulignons ici également les efforts de la **Fondation du Développement durable** déployés lors de la candidature aux jeux olympiques d'hiver pour Sion 2006.
- Une autre action importante a été menée et va être répétée cet été pour lutter contre les effets de la **canicule estivale** sur les personnes à risque. L'impulsion, venue de votre Service, Madame Ulrich, a facilité la mise en place d'une action

cantonale à large envergure. Tous les milieux concernés ont été contactés et encouragés à prendre les mesures utiles si nécessaire. Pour l'instant, il est vrai que la canicule se fait encore attendre.

Depuis l'introduction de la loi sur la santé de 1996, le Département de la santé a établi **une vraie politique de promotion de la santé** dans le canton. Périodiquement, plus précisément en 1996, 2000 et 2004, des rapports sur l'état de la santé de la population ont été élaborés en incluant les données statistiques d'origines diverses. Ils présentent une image fine des problèmes de santé dans notre population. Beaucoup d'autres rapports spécifiques sur la santé, notamment la santé des jeunes, complètent ce travail de base. Ces connaissances nous permettent de définir des priorités et de conduire des programmes d'actions basés sur ces priorités qui répondent aux besoins de notre population. Le **programme cadre de promotion de la santé 2006-2008** est le dernier né de ces lignes

directrices. Il a pour but d'orienter les actions de nos partenaires selon les priorités de santé publique définies.

Actuellement nous nous trouvons dans **un processus de révision de la législation sur la santé**, révision devenue nécessaire pour remplacer le décret sur le Réseau Santé Valais (Walliser Gesundheitsnetz) régissant la nouvelle organisation des hôpitaux valaisans en réseau depuis 2004. Il est désormais l'heure d'ancrer cette structure dans le cadre de la **loi sur les établissements sanitaires** actuellement en discussion au Grand Conseil. Il s'agit-là d'un projet ambitieux pour assurer la qualité, coordonner les activités et garantir le maintien d'une prise en charge optimale de la population valaisanne.

Il est également prévu d'actualiser la loi sur la santé de 1996 en prévoyant notamment, dans la **partie consacrée à la promotion de la santé, des dispositions spéciales**

**concernant le tabac** pouvant ainsi répondre à de multiples interventions parlementaires allant dans ce sens.

En tant que président du Conseil d'Etat, je suis fier de la réussite de votre projet et de la distinction comme région pilote que vous avez obtenue. Je caresse l'espoir que les expériences dans cette région pilote continuent et se multiplient ailleurs également.

Je vous remercie de vos efforts et vous félicite pour l'impact du plan d'action sur le Haut Plateau. J'espère que d'autres régions s'en inspireront! Le défi relevé dans le cadre de ce plan était important. Vous avez réussi à convaincre les habitants et les politiciens que les actions qui s'inscrivent dans une logique de développement durable et de promotion de la santé impliquent plusieurs domaines, et qu'elles nécessitent la collaboration d'un

grand nombre de partenaires et surtout de l'énergie pour arriver aux résultats envisagés.

Ich danke hier Frau Ulrich, Herrn Baumann und ihren Mitarbeitern für die Unterstützung und die Anregungen die sie während der ganzen Dauer des Programms dem Walliser Projekt zukommen liessen. Wir schätzen dieses schöne Beispiel der Zusammenarbeit zwischen Kanton und Bund und hoffen, dass die hier gemachten Erfahrungen sich bei Gelegenheit wiederholen lassen. In diesem Sinne gratuliere ich allen Mitwirkenden und wünsche ein schönes Fest.

Je vous félicite et je vous souhaite encore une très belle fête.